

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2016**

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Joëlle COTTENYE Annie LEFEBVRE, Ghislaine BUYCK,
Laurent PASTOUR, Safia OULMI, Saïd LAOUADI, Adjointes au Maire,
Etienne DELEPAUT, André BISCOP, Armelle DROUFFE, Kamel MAHTOUR, Thérèse NOCLAIN, Conseillers
Délégués,
Jean-Marie DEGALLE, Rolande RONSSE, Sabine HONORE, Anne DASSONVILLE, Blandine LEPLAT,
Patrice DIMARCQ, Laurent GAQUIERE, Barbara RUBIO, Christelle DUTRIAUX (pour les délibérations 112,
115 à 117), Jérôme MEERSEMAN, Mikaël LESNE, Jean-Adrien MALAIZE, Thibaut THIEFFRY, Ophélie
LENOIR,

Moussa BACHIRI,

Karima CHOUIA.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS, ayant donné procuration à Philippe SIBILLE,
Françoise PLOUVIER, ayant donné procuration à Ghislaine BUYCK,
Christelle DUTRIAUX (pour les délibérations 113, 114, 118 à 122),
Séverine CORBANIE, ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ

**DEL/2016/FI/112
VILLE DE HEM - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Par 31 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal adopte le rapport d'orientation budgétaire 2017.

**DEL/2016/FI/113
CCAS - AUTORISATION D'EMPRUNT**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au C.C.A.S. de Hem pour emprunter un montant total de 679 200 € afin de réaliser les travaux susmentionnés du foyer logement pour personnes âgées « Résidence de la Marque » situé 31 rue du docteur Coubronne à Hem.

**DEL/2016/FI/114
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ET DE MISES AUX NORMES AU FLPA - GARANTIE D'EMPRUNT**

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide que :

Article 1 : La Commune de HEM accorde sa garantie pour le remboursement^d de la somme représentant 100% de l'emprunt d'un montant de 679 200 euros que le CCAS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer des travaux d'économie d'énergies et de mises aux normes de l'immeuble sis à HEM, 31 rue du Docteur Coubronne, siège du Foyer Logement pour Personnes Âgées « Résidence de la Marque ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Echéances	: annuelles
Durée totale du prêt	: 20 ans
Taux d'intérêt	: 0%

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le CCAS.

DEL/2016/AE/115
ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE LATTRE DE TASSIGNY - FUSION D'ECOLES

A l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la fusion des écoles maternelle et élémentaire De Lattre de Tassigny en une entité unique, à compter de la rentrée scolaire 2017,
- de préciser que ladite école sera désormais dénommée « Groupe scolaire De Lattre de Tassigny »,
- de désigner pour la Ville un représentant au conseil d'école du groupe scolaire De Lattre de Tassigny, à compter de la rentrée scolaire 2017,
- de l'autoriser à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DEL/2016/DG/116
ECOLES PUBLIQUES - RENOUELEMENT DES DELEGUES

Le Conseil Municipal propose un candidat à ce poste : Mme Thérèse NOCLAIN.

Monsieur le Maire procède au scrutin :

Inscrits : 33

Votants : 32 (Madame NOCLAIN ne participant pas au vote)

Abstentions : 0

Est élue avec 32 suffrages exprimés : Madame Thérèse NOCLAIN.

DEL/2016/JE/117
« INVESTIR DANS LES JEUNESSES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE » - PROJETS INNOVANTS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA)

A l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour), le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord de groupement et la convention liés au projet PIA Jeunesse porté par la Métropole Européenne de Lille.

DEL/2016/DG/118
DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL - ANNEE 2017 - DEMANDE D'AVIS

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal émet un avis favorable quant au choix des 8 dates autorisant les commerces à ouvrir et employer du personnel le dimanche, pour l'année 2017, à savoir, les 15 janvier, 2 juillet, 3 septembre, 3 décembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 28 mai 2017.

DEL/2016/RH/119
ASSOCIATION ORDINAT'HEM - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL - RENOUELEMENT

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide d'accepter cette mise à disposition selon les termes de la convention jointe.

DEL/2016/RH/120
DÉSAFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable quant à la désaffiliation de cet établissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à répondre en ce sens au Centre de Gestion.

DEL/2016/DG/121
DEMATERIALIZATION DES PROCEDURES ET TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil Municipal décide :

1. d'approuver la convention liée à la dématérialisation des procédures, la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL/2016/DG/122
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE HEM ET LA SOCIETE NORD CLIMATISATION

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour), le Conseil municipal décide :

1. d'approuver les termes du protocole transactionnel ci-joint ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent protocole afin d'assurer le règlement des prestations exécutées par la société Nord Climatisation ;
3. d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'exercice.

Francis VERCAMER



Député du Nord
Maire de Hem
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille